



# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire**

**14 janvier 2011**

L'an deux mil onze, le quatorze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

<b>CONVOCACTION DU 7 janvier 2011</b>			
<b>PRESENTS (adjoints)</b>	LACHEZE Marie-Renée	BROCHEC Christian	TAILLARDAT Denis
<b>PRESENTS (conseillers)</b>	DUBUFFET Christiane EXPERT Robert MONJALET Vincent	LESCOMBE Solange MAZET Mylène DUBOURG Marie-Jeanne	PERUCH Franck TEYSSIER Jean-Pierre
<b>ABSENTS</b>	FRITSCH Marie-Christine (excusée)      BARJOU Jean-Pierre (excusé) FOUQUESOLLE Patricia (excusée)		
<b>PROCURATION(S)</b>	BARJOU Jean-Pierre a donné procuration à MAZET Mylène		
<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b>	LESCOMBE Solange		

## 0 PROPOS LIMINAIRES

• Avant de démarrer ce premier CM de l'année 2011, M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en accord avec ses adjoints, il a pris la décision de mettre un terme au contrat du CDG concernant le poste de rédacteur qu'occupait Melle Lassaingne au sein de la Mairie. En effet ce contrat allait jusqu'au 28.02.11, Melle Lassaingne ne nous ayant pas apporté ce que nous étions en droit d'attendre, nous avons pris la décision de nous en séparer. Dans l'urgence et afin de ne pas désorganiser le service administratif nous avons pris la décision de faire appel à Mme Alba afin d'assurer l'accueil physique et téléphonique du public et d'assister Mme Mounier le temps que nous trouvions une solution durable.

## 1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 03/12/2010)

• Le compte-rendu précédent est approuvé avec 1 voix contre (M. TEYSSIER Jean-Pierre).

## 2 PROPOSITION D'ADJONCTION D'UNE DELIBERATION

• Choix d'une entreprise pour le dessouchage du terrain section AB, parcelles 69, 70, 71 et 72 sis route de St Aubin.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

## 3 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

### ① Offre de prêts pour l'atelier communal :

Les demandes ont été faites pour 2 montants : 450 000 € concernant la couverture photovoltaïque, et 220 000 € pour le bâtiment, déduction faite des subventions accordées. Cette consultation a été opérée auprès de 4 établissements (Crédit Agricole Aquitaine / Dexia / Banque Populaire Occitane / Caisse d'Epargne Aquitaine), lesquelles ont émis plusieurs offres, sur la base de critères identiques (durée 20 ans, échéance trimestrielle, Taux).

#### Propositions des banques pour l'emprunt de 450 000 € :

- Crédit Agricole taux 3.96 %
- BPO taux 3.77 %
- Caisse d'Epargne taux 4.10 %
- Dexia n'a pas souhaité candidater.

#### Proposition des banques pour l'emprunt de 220 000 € :

Même taux proposé par les trois banques que pour le prêt à 450 000 €..

Il ressort de la synthèse analytique que la Banque Populaire Occitane propose les meilleures conditions, mais afin de conserver le tissu économique local et devant le peu de différence entre leurs offres, M. Le Maire suggère de contracter l'emprunt de 450 000 € auprès de la Banque Populaire Occitane, et celui de 220 000 €, auprès du Crédit Agricole de Lauzun.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, considérant les différents éléments présentés, valide la proposition susmentionnée, et autorise le Maire à signer les contrats de prêt afférent et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

### ② Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé du chantier de l'église :

Monsieur le Maire cède la parole à Mme LACHEZE pour présenter les 3 devis reçus :

- Cabinet d'Architecture du Patrimoine, représenté par M. Denis BOULANGER 3960 € HT
- Bureau Veritas 3060 € HT
- BECS 1590 € HT.

Ce dernier devis est très inférieur aux autres car cette entreprise assure déjà la même mission pour le chantier de l'atelier communal. Elle peut donc assurer les 2 missions sans refacturer les frais de déplacements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient l'Entreprise BECS pour la mission SPS.

### ③ Création de 2 postes d'agents recenseurs et rémunération :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le recensement de la population pour la commune de Lauzun aura lieu en janvier et février 2011 et qu'il y a lieu de créer des emplois d'agents recenseurs. Mme Francette ABRIBAT et Mme Christine LAFAURIE ont été recrutées pour assurer ce travail du 6 janvier au 19 février. Pour ce faire, l'INSEE alloue à la commune une dotation forfaitaire de 1831 €. Selon les préconisations de l'INSEE, la rémunération est de 1.13 € par Feuille de Logement et 1.72 € par Bulletin Individuel ramené complété en mairie. D'autre part, les élus proposent un forfait de déplacement de 130 € par agent et une indemnité de 40 € par demi-journée de formation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de deux emplois d'agents recenseurs non titulaires, rémunérés selon la réglementation en vigueur, pour la période de début janvier à fin février 2011.

### ④ Demande d'alimentation électrique d'un terrain, section E1, parcelle 29, au lieu dit Peyrière :

Suite à une demande de Mme VINCENT Catherine, propriétaire, qui souhaite électrifier ce terrain non constructible, l'ERDF demande l'autorisation de M. le Maire afin de raccorder cette parcelle au réseau électrique.

M. le Maire sollicite l'avis de son Conseil Municipal par un vote à bulletin secret : 11 votes pour et 2 votes contre.

### ⑤ Arrachage des souches du terrain, section AB, parcelles 69, 70, 71 et 72, route de St Aubin :

4 devis ont été reçus. La demande portait sur l'arrachage et le transport des souches sur l'ancienne décharge communale.

- Agri travaux 4245.80 € TTC (tout compris),
- Lhomme et Fils 12 378.60 € TTC (tout compris),
- S.A.R.L. De Lamarlière 4520.88 € TTC (sans transport),
- Sauvannet SARL 4696.69 € TTC (sans transport).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient l'Entreprise Agri travaux pour le chantier de dessouchage.

### ⑥ Questions diverses :

a°) Suite à l'entretien de ce matin avec M. MILLASSEAU, urbaniste chargé de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme de Lauzun, le planning des prochaines réunions concernant ce dossier est remis aux élus. L'objectif est d'arrêter ce PLU d'ici fin 2011.

b°) Un devis complémentaire de 3364.35 € pour la remise en état du terrain destiné au futur atelier communal a été demandé par l'architecte. Ceci fait suite à l'enlèvement par l'Éts EXPERT de l'empierrement et du pont qui avait été réalisé par la dite entreprise pour le compte de M. BERNHARD, alors qu'il était destinataire du projet de l'atelier relais.

c°) Les demandes de classement des églises St Etienne, Queyssel et St Macaire ont été reçues favorablement en Commission Régionale des Patrimoine et des Sites, sous l'égide de la DRAC (Direction Régionale de l'Action Culturelle) le 28.10.2010. Des dossiers plus conséquents vont donc être préparés pour avis définitif dans un délai qui devrait être de 1 à 2 ans.

d°) Pour les travaux de l'église de St Etienne, un dossier a été présenté début décembre auprès de la Sauvegarde de l'Art Français et une subvention de 15 000 € lui a été attribuée.

e°) Suite à l'achat de livres par l'Amicale Laïque, en collaboration avec le Conseil Municipal des Jeunes, la bibliothèque est maintenant opérationnelle pour les enfants et adolescents.

f°) Suite à l'incendie qui a eu lieu fin décembre, rue St Colomb, la famille a été relogée provisoirement dans le logement communal sis avenue de Schlierbach. Le CCAS a apporté sa contribution afin de venir en aide à cette dernière.

g°) Suite à son entretien du 11 décembre 2010 avec M. le Maire, Mme Marie-Jeanne DUBOURG informe le Conseil que d'un commun accord, elle ne s'occupera plus du suivi des locations de salle et du camping.

h°) Suite aux discussions qui ont eu lieu le vendredi 7 janvier 2010 à l'occasion de la visite de M. Ghislain CHATEL, Sous-préfet de Marmande, M. Jean-Pierre TEYSSIER s'interroge sur la possibilité d'extension de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun. Il n'en voit pas la nécessité, alors que la zone actuelle comprend la population nécessaire à son maintien en l'état. Il s'inquiète pour la place que pourrait garder Lauzun dans une communauté plus importante. M. le Maire explique qu'une commission a été créée au sein de la CCPL, dont il fait partie, pour étudier ce dossier, et que ceint entre le Val de Garonne et le Bergeracois, les élus ont une vision large sur la Vallée du Dropt. Pour le moment, rien de concret n'est envisagé, en effet cette commission n'en est qu'à sa première réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

